FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

À AFFICHER

Courrier envoyé au DRH de La Poste sur les mesures à prendre au regard des intempéries

Montreuil, le 8 Février 2018

Monsieur Yves DESJACQUES
Directeur Général Adjoint
Directeur des Ressources Humaines du Groupe
9 rue du Colonel Pierre AVIA
75 757 PARIS Cedex 15

Monsieur le Directeur,

Vous n'êtes pas sans savoir que les conditions climatiques (neiges et verglas) qui traversent le pays dans la période sont très difficiles et exceptionnelles.

Cela rend les déplacements de la vie de tous les jours très dangereux et compliqués notamment pour se rendre sur son lieu de travail puisque d'une part les transports collectifs ne circulent pas ou à allure modérée.

D'autre part les préfectures des départements concernés ont déclenché le niveau 3 du Plan Neige Verglas qui stipule aux citoyens d'éviter tous les déplacements autre que pour cas d'urgence.

Il n'est pas acceptable pour notre organisation que des mesures soient prises unilatéralement comme celles de poser un congé annuel / un RC ou d'interdire de se présenter dans un autre établissement postal proche de son domicile.

La Poste en tant qu'employeur se doit d'assurer la sécurité et la santé des agents, il est donc impératif de prendre toutes les dispositions nécessaires et de les mettre en œuvre dans les services.

Les postières et les postiers ne sont pas responsables de cette situation exceptionnelle. Reconnaître l'investissement quotidien de l'ensemble du personnel qui assure leurs missions de service public en ne les pénalisant pas par la retenue financière ou par la pause de congés, est une mesure de bon sens.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT-FAPT
Pascal LE LAUSQUE